

Coût d'un mineur étranger isolé : 30 000€ par an. Qui va payer ?

écrit par Yann Kempenich | 15 mai 2018



Lorsque leur minorité est reconnue, les jeunes isolés bénéficient d'un accueil dans les Maisons de l'enfance et d'une scolarité, comme ici au Lycée professionnel Le Corbusier (© photo archives Voix du

Jura)

Illustration : Maison du jeune réfugié (France Terre d'Asile)

Avec l'arrivée massive de migrants, les caisses de l'État sont dangereusement ponctionnées pour assurer logement, nourriture et sécurité sociale à des gens qui n'ont contribué ni cotisé à rien. De surcroît ni intégrables, ni assimilables.

De quel droit me direz-vous, quand nombre des nôtres n'arrivent pas à joindre les deux bouts ?

Et bien, la France se doit d'être fidèle à ses principes :

celui des Droits de l'homme par exemple, qui nous interdisent de rejeter un salafiste algérien à la mer, un physicien atomiste soudanais dans son désert ou un djihadiste syrien dans les geôles d'El-Assad.

Plus intouchable encore, quasi-sacré : le mineur étranger isolé, appelé administrativement « MNA » (Mineur non-accompagné).

Là où le problème se corse, c'est que leur nombre augmente de façon exponentielle et qu'ils sont à la charge des départements.

En 2010, il y avait 4 000 MNA, 13 000 en décembre 2016 et presque 25 000 à la fin de l'année 2017, dont 70% originaires d'Afrique. ([La Vie Publique](#))



Dans le Jura par exemple, l'arrivée massive de mineurs isolés « *n'est pas sans poser quelques problèmes* » (on appréciera les précautions sémantiques de la presse locale). Ainsi, la Voix

du Jura nous rapporte la problématique, matérielle et éthique, soulevée lors de l'assemblée des PEP.

A l'origine, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ». Dans les années 50, les PEP développent les classes de découvertes, l'aide à l'enfance en difficulté puis les vacances familiales, l'accueil des handicapés, les maisons d'enfants... ([PEP39](#))

La nouvelle mission des PEP est désormais de recueillir ces fameux MNA, « Mineurs non-accompagnés » venus du Mali, de Côte d'Ivoire ou de Guinée.

« [Ces jeunes migrants] sont en effet à la charge du département, qui doit assurer le gîte, le couvert et l'accompagnement éducatif des enfants en danger. Une mission que le département confie aux associations agréées, mais tout cela a un coût, plutôt élevé [...] : à raison de 30 000€ par an et par enfant, c'est au bas mot 3 millions d'euros que le département finance, à comparer par exemple aux 2,4 millions d'euros versés au titre de la politique sportive ou les 12,8 millions pour l'ensemble de la politique éducative et culturelle. »

Et la PEP39 de déplorer l'arrivée massive de jeunes migrants, l'accueil passant ainsi « de 11 000 à 20 000 journées d'internat à Lons-Lavigny [...] et de 19 664 journées à 25 351 journées pour le centre de Dole-Joux, **avec les mêmes moyens humains** ». Les mineurs étrangers représentent désormais 50% de la population et 62% de l'activité de ces centres. De 53 MNA en 2016, le département a dû faire face à 138 nouvelles arrivées en 2017 et sans doute beaucoup plus les années suivantes. La Voix du Jura pose donc indirectement la question : **l'accueil de ces mineurs étrangers ne se fait-il**

pas au détriment de la population locale ? Des enfants de familles aux revenus modestes ? Des jeunes handicapés du Jura ?

En trois ans, l'activité sur les mineurs isolés a été multipliée par dix pour les PEP du Jura : *« on est au bout du bout de ce qu'on peut faire »* explique le nouveau directeur du Pôle social, Ludovic Zocchetti.

D'autant plus que se pose la question de la minorité ou pas de ces « migrants » (qui déclarent tous avoir 16 ans) et qu'il faut attendre la confirmation par l'administration. Du coup, *« les PEP39 ont dû ouvrir une Maison d'accueil provisoire (MAP) de 25 places »*.

« A l'issue de la procédure, si le jeune est reconnu mineur, il quitte la MAP pour être accueilli dans une maison d'enfants où il bénéficiera d'un accompagnement éducatif ; sinon il doit quitter la MAP sans délai et se débrouiller ».

Autant dire que le mineur étranger isolé ou le jeune migrant non reconnu mineur ont vocation à rester sur le territoire français et un jour, bien sûr, à bénéficier du regroupement familial ; tout ce petit monde obtenant la nationalité française et formant, à coup sûr, le nouvel électorat de la gauche. Au détriment, une nouvelle fois, des finances publiques et des Français attachés à leur identité.

N'oublions pas qu'à raison de 30 000€ par an et par mineur étranger, **le contribuable a dû déboursier en 2017 pas moins de 750 millions d'euros pour 25 000 MNA**. Sans compter les 100 000 demandeurs d'asile et autant d'illégaux.

En Afrique, au Moyen-Orient ou en Albanie, de nombreuses familles *«ont désormais intérêt à déléguer le projet migratoire à un de leurs enfants, pas trop jeune évidemment»* (Michèle Tribalat)

Et ce n'est pas la nouvelle loi « pour une immigration

maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » qui inversera la submersion migratoire.

Comme Rocard, Emmanuel Macron a beau jeu de marteler, face à Plenel, que « *l'on ne peut accueillir toute la misère du monde* », sa nouvelle loi, peu répressive, encouragerait plutôt l'invasion. Les dispositions prises en faveur des clandestins sont nombreuses :

« Augmentation de la durée des titres de séjour délivrés aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, renforcement de la défense des personnes exposées à un risque de mutilation sexuelle, création d'un passeport santé, sauvegarde des victimes de violences conjugales ou familiales, refus de considérer comme « pays sûrs » tout pays ne reconnaissant pas les droits LGBT, possibilité d'accorder l'aide au retour volontaire à un étranger placé en rétention [...], élargissement du regroupement familial aux parents, frères et sœurs des réfugiés mineurs. » ([Valeurs Actuelles](#))

Bref, des mesures concernant près d'un milliard de personnes dans le monde...

